



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

2, HAMEAU DE LANDEVES - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

COMPETENCES A LA CARTE DE LA BRANCHE EAU

PARTICIPATIONS FINANCIERES - MAINTENANCE ET DEPANNAGE

PROPOSITION DE TARIFS POUR L'ANNEE 2012

PREAMBULE

Les tarifs proposés ont pour objectif :

1/ que l'équilibre budgétaire soit atteint (dépenses = recettes) - Notons que les prix n'ont pas augmenté depuis 2007 ;

2/ que le mode d'évaluation de la cotisation soit plus juste au vu des différences de complexité des réseaux et ouvrages.

Les grandes lignes directrices de ce 2ème point sont les suivantes :

Valeur de la participation = addition des 4 valeurs suivantes :

- part de la participation due à la maintenance d'une station de pompage et traitement comprenant exhaure - traitement - reprise (y compris désinfection) ;
- part de la participation due à la maintenance d'un poste de pompage (exhaure ou reprise) en dehors des ouvrages des stations de pompage et traitement ;
- part de la participation due à la maintenance d'un poste de désinfection (en dehors de la désinfection au niveau d'une station de traitement) ;
- part de la participation due à la maintenance des réseaux et réservoirs ;

POUR LA PARTICIPATION STATION DE POMPAGE ET DE TRAITEMENT

1/ Diminution de la différence de cout entre une station traitant un paramètre et une station traitant plusieurs paramètres ;

2/Mise en place d'une moins value pour la présence de télégestion et de lavages automatiques. En effet, les lavages automatiques permettent de passer moins de temps sur les stations de traitement et la télégestion permet d'optimiser le temps passé sur les ouvrages et facilite l'exploitation.

POUR LA PARTICIPATION STATION DE POMPAGE ET DE DESINFECTION

Prise en compte de la maintenance réalisée pour les postes de désinfection et apparition de la prestation "maintenance d'un traitement UV"

POUR LA PARTICIPATION RESEAUX ET RESERVOIRS

1/ Apparition du critère nombre de réservoirs, présence vanne automatique ou ventouse justifié par le temps passé par le SSE pour le nettoyage et la gestion des ouvrages hydrauliques et des réservoirs ;

2/ Diminution de la différence de participation entre les réseaux avec limiteur de pression et sans limiteur de pression.

POUR L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS

Définition plus précise des produits, matériaux et équipements fournis ou non par le Syndicat dans le cadre de la maintenance.

PARTICIPATION POUR LES SYNDICATS DE PRODUCTION

Une participation annuelle de 250 € HT est mise en place pour les syndicats de production d'eau potable. Elle se justifie par les interventions du SSE au niveau des installations communes.

GRILLE DES TARIFS PROPOSES

	Désignation	TYPE DE PRESTATION	TARIFS 2012 EN EUROS HT	
STATION DE POMPAGE ET TRAITEMENT (Comprend les pompes d'exhaure, le traitement, la suppression et la désinfection)	Intervention hebdomadaire pour la maintenance et le dépannage d'une station de pompage et traitement avec 1 étape de traitement et injection d'au moins un réactif en plus du Chlore	TYPE S1	10.50	
	Intervention hebdomadaire pour la maintenance et le dépannage d'une station de pompage et traitement avec 2 étapes de traitement et injection d'au moins un réactif en plus du Chlore	TYPE S2	13.50	
	MOINS VALUE LAVAGES AUTOMATIQUES		-1.00	
	MOINS VALUE PRESENCE DE TELEGESTION		-1.00	
	MOINS VALUE PRESENCE D'UN SALARIE REMUNERE (en place avant 1996)		-2.00	
	La prestation de type S comprend les interventions de dépannage hors fournitures dont le coût est supérieur à 150 € HT.			
	Remarque : A partir de l'exercice 2012, l'intervention de renouvellement des matériaux filtrants ne sera pas prise en compte. Elle fera l'objet d'un accord de participation. La fréquence de cette prestation varie entre 5 et 10 ans (selon les filtres)			
Station de pompage ou de reprise (sans élément de traitement)	Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien d'une station de pompage ou de reprise*	TYPE P	2.00	
	MOINS VALUE PRESENCE DE TELEGESTION AU NIVEAU DU POMPAGE		-0.50	
	La prestation de type P comprend les interventions de dépannage hors fournitures dont le coût est supérieur à 150 € HT.			
POSTES DE DESINFECTION (hors stations de traitement)	Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien d'un poste de désinfection par chloration comprenant des équipements de dosage (chlore gazeux ou liquide)	TYPE D1	1.00	
	Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien d'un poste de désinfection par Ultra violets	TYPE D2	1.00	
RESEAUX AEP et réservoirs	Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien des réseaux AEP et des réservoirs			
	Réseaux comprenant 2 réservoirs ou +, + de 1 limiteur de pression ou vanne automatique ou ventouse	TYPE R1	30.00	
	Réseaux comprenant 1 réservoir, + de 1 limiteur de pression ou vanne automatique ou ventouse	TYPE R2	28.00	
	Réseaux comprenant 2 réservoirs ou +, sans limiteur de pression ni vanne automatique	TYPE R3	29.00	
	Réseaux comprenant 1 réservoir, sans limiteur de pression ni vanne automatique ni ventouse	TYPE R4	27.00	
	MOINS VALUE PRESENCE D'UN SALARIE REMUNERE (en place avant 1996)		-2.00	
Remarque générale à l'ensemble des prestations : A partir de l'exercice 2012, la prestation entretien des abords de la station et des réservoirs n'est plus assurée par le Syndicat				
Travaux de serrurerie et d'étanchéité des trappes à la charge des communes ou des SIAEP				
Tarif dégressif au-delà de 350 branchements : La participation forfaitaire unitaire est appliquée de 0 à 350 branchements, un coefficient réducteur de 0.50 est appliqué pour les branchements au delà 350 unités.				
Cotisation Syndicats de production : Cette cotisation est mise en place à partir de l'exercice 2012 et se justifie par les interventions du SSE au niveau des installations communes.			250 €/an	

DETAIL DU CONTENU DES PRESTATIONS

Prestations de TYPE S 1 et S2 : Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien d'une station de pompage et traitement avec 1 ou 2 étapes de traitement et injection d'au moins un réactif en plus du Chlore (Comprend les pompes d'exhaure, le traitement, la surpression et la désinfection)

Comprend :

1 FOIS PAR SEMAINE

- Vérification de fonctionnement des ouvrages hydrauliques et du fonctionnement général de l'installation (ouvrages hydrauliques, chauffage, voyants, trappes,...)
- Réglage des paramètres de fonctionnement si nécessaire (dosage des réactifs, des équipements,...)
- Relevé et enregistrement de tous les compteurs et index
- contrôle de l'étanchéité - changement des joints si nécessaire
- lavage des filtres si ceux-ci sont manuels
- Contrôle des niveaux de l'ensemble des produits et fourniture des produits de traitement suivants : Eau déminéralisée, Chlore gazeux, Chlore liquide, Permanganate de Potassium, polymère d'aluminium, sulfate d'aluminium *
- Vérification des pressions d'injection d'air (compresseurs et surpresseurs d'air)
- Vérification des niveaux d'huile compresseurs et surpresseurs
- Ensemble des purges de la station y compris purge des ballons de compresseurs
- Nettoyage de la station

* *Autres produits de traitement non fournis par le Syndicat dans le cadre de la participation Maintenance (exemple : Acide chlorhydrique,...) - Facturé en Supplément.*

1 FOIS PAR MOIS

- Analyse de l'eau traitée selon paramètres traités par la station (fer, Manganese, Chlore,...)
- Vérification circuit d'injection des ou du réactif et nettoyage de l'injecteur de chlore si nécessaire

1 FOIS PAR AN

Etat des lieux général de la station comprenant :

- Vérification des ouvrages hydrauliques et état des lieux annuel
- Vidange huile compresseurs et surpresseurs
- Vérification piles et batteries des automates
- Vérification masse filtrante (niveau et état)
- Vérification des ballons anti béliet (contrôle de la pression et mise à niveau)
- Vérification des pressostats et aquastats
- Vérification du fonctionnement du chauffage et entretien nécessaire
- Vérification du fonctionnement des déshydrateurs et entretien nécessaire
- Bilan annuel des volumes traités, de l'électricité consommée et si possible des eaux de lavage consommées
- changement des lampes et désinfection des tuyaux des unités de désinfection par lampes UV *

* *fourniture des matériaux à la charge de la commune ou du SIAEP (Tubes UV,...)*

MAINTENANCE POMPES DOSEUSES :

- Remplacement membrane, billes et siège, joints des pompes doseuses (fournis par le SSE) à la fréquence préconisée par le fournisseur

DEPANNAGE

- Prestations de dépannage hors fournitures dont le coût est supérieur à 150 € HT.

MOINS VALUE LAVAGES AUTOMATIQUES

Cette moins value s'applique aux prestations de TYPE S et consiste à remplacer l'intervention "lavage des filtres si ceux-ci sont manuels" par "Vérification une fois par semaine du bon fonctionnement des lavages automatiques et réglage des paramètres"

MOINS VALUE PRESENCE DE TELEGESTION

Cette moins value s'applique aux prestations de TYPE S et concerne les stations de traitement disposant d'un système de télégestion permettant au Syndicat de relever les paramètres à distance. Cette moins value s'accompagne d'une prestation de vérification du fonctionnement de la station journalière. La moins value se justifie par les optimisations de temps passé. Toutefois, les prestations de type S sont toujours réalisées dans le cadre de cette moins value.

MOINS VALUE PRESENCE D'UN SALARIE REMUNERE

Cette moins value s'applique uniquement si le SIAEP ou la commune qui délègue cette compétence emploie un salarié ou prestataire de service rémunéré (élus exclus) en place avant le 01/01/1996 pour assurer les tâches d'exploitation suivantes toutes les semaines :

- Vérification de fonctionnement des ouvrages hydrauliques et du fonctionnement général de l'installation
- Réglage des paramètres de fonctionnement si nécessaire (dosage des réactifs, des équipements,...)
- Relevé et enregistrement de tous les compteurs et index
- contrôle de l'étanchéité
- lavage des filtres si ceux-ci sont manuels
- Contrôle des niveaux des produits de traitement et mise à niveau (Eau déminéralisée, Chlore gazeux, Chlore liquide, Permanganate de Potassium, polymère d'aluminium, sulfate d'aluminium fournis par le SSE)
- Vérification des pressions d'injection d'air (compresseurs et surpresseurs d'air)
- Vérification des niveaux d'huile compresseurs et surpresseurs
- Ensemble des purges de la station
- Nettoyage de la station

Remarque : A partir de l'exercice 2012, l'intervention de renouvellement des matériaux filtrants ne sera pas prise en compte. Elle fera l'objet d'un accord de participation. La fréquence de cette prestation varie entre 5 et 10 ans (selon les filtres)

-----**Prestations de TYPE P : Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien d'une station de pompage ou de reprise (sans élément de traitement)**

Comprend :

1 FOIS PAR SEMAINE

- Vérification de fonctionnement des ouvrages hydrauliques et du fonctionnement général de l'installation (ouvrages hydrauliques, chauffage, voyants, trappes,...)
- Relevé et enregistrement de tous les compteurs et index
- contrôle de l'étanchéité - changement des joints si nécessaire
- Vérification des ballons anti béliet (contrôle de la pression et mise à niveau)
- Nettoyage

1 FOIS PAR AN

Etat des lieux général de la station comprenant :

- Vérification des ouvrages hydrauliques et état des lieux annuel

- Bilan annuel des volumes pompés et de l'électricité consommée
- Vérification des ballons anti béliers (contrôle de la pression et mise à niveau)
- Vérification piles et batteries des automates

MOINS VALUE PRESENCE DE TELEGESTION AU NIVEAU DU POMPAGE

Cette moins value s'applique aux prestations de TYPE P et concerne les stations de pompage disposant d'un système de télégestion permettant au Syndicat de relever les paramètres à distance. Cette moins value s'accompagne d'une prestation de vérification du fonctionnement de la station journalière. La moins value se justifie par les optimisations de temps passé. Toutefois, les prestations de type P sont toujours réalisées dans le cadre de cette moins value.

 -----**Prestations de TYPE D1 : Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien d'un poste de désinfection par chloration comprenant des équipements de dosage (chlore gazeux ou liquide) - (hors station de traitement)**

Comprend :

1 FOIS PAR SEMAINE

- Vérification de fonctionnement des ouvrages hydrauliques et du fonctionnement général de l'installation
- Vérification Chloromètre, pompes doseuses
- Mesure du chlore in situ et mise en œuvre des réglages nécessaires
- Contrôle des niveaux et fourniture du chlore gazeux ou chlore liquide

1 FOIS PAR MOIS

- Vérification circuit d'injection et nettoyage de l'injecteur de chlore si nécessaire

MAINTENANCE POMPES DOSEUSES :

- Remplacement membrane, billes et siège, joints des pompes doseuses (fournis par le SSE) à la fréquence préconisée par le fournisseur

 -----**Prestations de TYPE D2 : Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien d'un poste de désinfection par Utra violets**

Comprend :

1 FOIS PAR SEMESTRE

- Vérification du bon fonctionnement de l'installation

1 FOIS PAR AN

- changement lampes*
- désinfection tuyaux

* fourniture des matériaux à la charge de la commune ou du SIAEP

 -----**Prestations de TYPE R : Intervention hebdomadaire pour la maintenance et l'entretien des réseaux AEP et des réservoirs**

R1 : Réseaux comprenant 2 réservoirs ou + , + de 1 limiteur de pression ou vanne automatique ou ventouse

R2 : Réseaux comprenant 1 réservoir , + de 1 limiteur de pression ou vanne automatique ou ventouse

R3 : Réseaux comprenant 2 réservoirs ou +, sans limiteur de pression ni vanne automatique

R4 : Réseaux comprenant 1 réservoir, sans limiteur de pression ni vanne automatique

1 FOIS PAR AN

- Lavage et nettoyage des réservoirs
- Etat des lieux concernant des ouvrages hydrauliques (ventouses, robinets, vannes, limiteurs...)
- Vérification de débits et pression des poteaux d'incendie en concertation avec les services du SDIS

PURGES DE RESEAUX INTERNES AUX COMMUNES

- Campagne de purge complète une fois par an (ensemble des vannes de vidange y compris réseaux d'intercommunication entre les communes)
- purges supplémentaires à la fréquence nécessaire. La fréquence est déterminée par le SSE en fonction des besoins estimés par nos soins (nous consulter pour connaître vos besoins estimés)

INTERVENTIONS PONCUELLES (SUIVANT LES NECESSITES DE MAINTENANCE)

- Recherche et réparation des fuites
- Prestations de dépannage y compris fourniture des accessoires de réseaux

MOINS VALUE PRESENCE D'UN SALARIE REMUNERE

Cette moins value s'applique uniquement si le SIAEP ou la commune qui délègue cette compétence emploie un salarié ou prestataire de service rémunéré (élus exclus) en place avant le 01/01/1996 pour assurer les taches d'exploitation suivantes :

- Purge des réseaux internes aux communes et des réseaux d'intercommunication au moins une fois par an et plus si nécessaire

Remarques générales à l'ensemble des prestations :

- A partir de l'exercice 2012, la prestation entretien des abords de la station et des réservoirs n'est plus assurée par le Syndicat ;
- Travaux de serrurerie et d'étanchéité des trappes à la charge des communes ou des SIAEP ;
- Tarif dégressif au-delà de 350 branchements : La participation forfaitaire unitaire est appliquée de 0 à 350 branchements, un coefficient réducteur de 0.50 est appliqué pour les branchements aux delà 350 unités.

Participation Syndicats de production :

Cette participation est mise en place à partir de l'exercice 2012 et se justifie par les interventions du SSE au niveau des installations communes.